



NESTLÉ S.A.

Cham et Vevey, le 15 mars 2011

## Convocation à l'Assemblée générale

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous inviter à la

### 144e Assemblée générale ordinaire

qui se tiendra le jeudi 14 avril 2011 à 14h30,

au «Palais de Beaulieu», Avenue des Bergières 10, 1004 Lausanne, Suisse.

### Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration

#### 1 Rapport de gestion 2010

##### 1.1 Rapport annuel, comptes de Nestlé S.A. et comptes consolidés du groupe Nestlé pour l'exercice 2010; rapports de l'organe de révision

###### *Proposition*

Approbation du Rapport annuel, des comptes de Nestlé S.A. et des comptes consolidés du groupe Nestlé pour l'exercice 2010

##### 1.2 Vote consultatif sur le Rapport de rémunération 2010

###### *Proposition*

Acceptation du Rapport de rémunération pour l'exercice 2010 (vote consultatif)

###### *Explications*

Suivant la pratique instaurée il y a deux ans, le Conseil d'administration soumet le Rapport de rémunération 2010 à un vote consultatif distinct des actionnaires conformément au Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise. Le Rapport de rémunération figure en annexe du Rapport sur le Gouvernement d'entreprise inclus dans le Rapport de gestion. Il est disponible sur Internet ([www.nestle.com](http://www.nestle.com)) ou auprès du Bureau des actions à Cham.

#### 2 Décharge au Conseil d'administration et à la Direction

###### *Proposition*

Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction

#### 3 Emploi du bénéfice résultant du bilan de Nestlé S.A.

###### *Proposition*

##### **Bénéfice résultant du bilan**

Report de l'exercice 2009

CHF 398 264 298

Bénéfice de l'exercice 2010

CHF 37 493 689 405

CHF 37 891 953 703

##### **Emploi proposé**

Transfert à la réserve spéciale

CHF 30 000 000 000

Dividende pour 2010, CHF 1.85 par action

sur 33 125 699 900 actions<sup>1</sup>

CHF 6 128 254 315

CHF 36 128 254 315

**Solde à reporter à nouveau**

CHF 1 763 699 388

<sup>1</sup> En fonction du nombre d'actions émises le dernier jour de négoce avec droit au dividende (15 avril 2011).

Dans la mesure où la proposition du Conseil d'administration est approuvée, le dividende brut sera de CHF 1.85 par action, soit un montant net de CHF 1.2025 par action après paiement de l'impôt fédéral suisse anticipé de 35%. Le dernier jour de négoce avec droit au dividende est le 15 avril 2011. Les actions seront négociées ex-dividende dès le 18 avril 2011. Le dividende net sera versé à partir du 21 avril 2011.

## **4 Elections**

### **4.1 Réélections au Conseil d'administration**

#### *Proposition*

Réélections individuelles de M. Paul Bulcke, M. Andreas Koopmann, M. Rolf Hänggi, M. Jean-Pierre Meyers, Mme Naina Lal Kidwai et M. Beat Hess (chacun pour un mandat de trois ans)

#### *Explications*

Les mandats d'administrateur de M. Paul Bulcke, M. Andreas Koopmann, M. Rolf Hänggi, M. Jean-Pierre Meyers, Mme Naina Lal Kidwai et M. Beat Hess arriveront à échéance lors de l'Assemblée générale ordinaire du 14 avril 2011.

Le Conseil propose de réélire en qualité de membre du Conseil d'administration M. Paul Bulcke, Chief Executive Officer (Administrateur délégué) de Nestlé S.A. Paul Bulcke, citoyen belge, né en 1954, a été élu pour la première fois au Conseil d'administration le 10 avril 2008 et a fourni d'éminents services à la Société. Avec l'approbation des actionnaires, le Conseil nommera Paul Bulcke Administrateur délégué en conformité avec le modèle de gouvernement d'entreprise traditionnel de Nestlé.

De plus, le Conseil propose de réélire individuellement chacun des administrateurs suivants, qui ont rendu de très précieux services à la Société en tant que membres du Conseil d'administration:

- M. Andreas Koopmann, citoyen suisse, né en 1951, 1er Vice-Président de Nestlé S.A., Président d'Alstom (Suisse) S.A.; également Vice-Président de Swissem et membre des Conseils d'administration de Credit Suisse Group, CSD Group et Georg Fischer S.A.;
- M. Rolf Hänggi, citoyen suisse, né en 1943, 2e Vice-Président de Nestlé S.A., anciennement Vice-Président de la Direction et membre du Conseil d'administration de la société d'assurances Zürich; également ancien Président de la banque Rüd, Blass & Cie AG (Suisse);
- M. Jean-Pierre Meyers, citoyen français, né en 1948, Vice-Président de L'Oréal S.A.; également Vice-Président de la Fondation Bettencourt-Schueller;
- Mme Naina Lal Kidwai, citoyenne indienne, née en 1957, Directrice générale de l'ensemble des sociétés du groupe HSBC en Inde et siégeant à la Direction générale du Groupe; également membre du Conseil d'administration de HSBC Asia Pacific; et
- M. Beat Hess, citoyen suisse, né en 1949, Directeur juridique du groupe Royal Dutch Shell plc. et membre du Comité exécutif du groupe Shell jusqu'à janvier 2011; également membre du Conseil d'administration de Holcim Ltd.

Pour plus de détails sur les candidats et leurs qualifications, veuillez vous référer à leur biographie sur Internet ([www.nestle.com](http://www.nestle.com)).

### **4.2 Election au Conseil d'administration**

#### *Proposition*

Election de Mme Ann Veneman (pour un mandat de trois ans)

#### *Explications*

Le Conseil propose d'élire Mme Ann Veneman en tant que membre du Conseil d'administration de Nestlé S.A.

Mme Ann Veneman, citoyenne américaine, née en 1949, était Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) de 2005 à 2010. Auparavant, elle était Secrétaire du Département de l'Agriculture des Etats-Unis (USDA), la première et seule femme à assumer ces fonctions. Elle a reçu de nombreux prix et distinctions et est actuellement membre de plusieurs conseils consultatifs, comités et conseils à but non lucratif. Par sa pratique considérable et les importants aspects de la création de valeur partagée dont elle s'est occupée dans sa précédente carrière, ainsi que sa remarquable expérience à

améliorer la santé, l'éducation et le bien-être des enfants de par le monde, elle est un membre important du Conseil consultatif Nestlé sur la Création de valeur partagée et contribuera de manière significative à notre Conseil d'administration.

Pour plus de détails sur la candidate et ses qualifications, veuillez vous référer à sa biographie sur Internet ([www.nestle.com](http://www.nestle.com)).

#### **4.3 Réélection de l'organe de révision**

(comptes de Nestlé S.A. et comptes consolidés du groupe Nestlé)

*Proposition*

Réélection de KPMG S.A., succursale de Genève (pour un mandat d'un an)

#### **5 Réduction du capital-actions**

*Proposition*

Annulation de 165 000 000 actions rachetées dans le cadre des programmes de rachat d'actions et réduction du capital-actions de CHF 16 500 000

Modification de l'article 3 des statuts comme suit:

##### **«Article 3 Capital-actions**

Le capital-actions de Nestlé est de CHF 330 000 000 (trois cent trente millions de francs suisses) divisé en 3 300 000 000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.10 chacune, entièrement libérées.»

*Explications*

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver l'annulation de 51 735 000 actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions de Nestlé S.A. de CHF 25 milliards achevé le 17 juin 2010, ainsi que l'annulation de 113 265 000 actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions en cours de CHF 10 milliards, lancé le 29 juin 2010 sur la deuxième ligne de négoce de SIX Swiss Exchange. Le capital-actions figurant à l'article 3 des statuts doit être réduit compte tenu de l'annulation des 165 000 000 actions susmentionnées.

Dans son rapport de révision à l'attention de l'Assemblée générale, l'organe de révision KPMG S.A. a confirmé que les prétentions des créanciers sont entièrement couvertes même après la réduction du capital.

La réduction du capital par annulation d'actions ne peut être accomplie qu'après la publication de trois avis aux créanciers conformément à l'article 733 du Code des obligations. Ces avis aux créanciers seront publiés après l'Assemblée générale dans la «Feuille officielle suisse du commerce». Après l'expiration du délai d'attente de deux mois requis par la loi, la réduction du capital-actions pourra être réalisée et inscrite au Registre du Commerce.

#### **Cartes d'entrée**

Seuls les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote en date du 7 avril 2011 à 12h00 pourront exercer leur droit de vote. Cette inscription aux fins de déterminer le droit de vote n'a pas d'effet sur la négociabilité des actions en question.

Tous les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote en date du 25 mars 2011 recevront automatiquement par courrier une convocation à l'Assemblée générale. Ils pourront commander leur carte d'entrée jusqu'au 7 avril 2011 au plus tard, auprès du Bureau des actions à Cham, au moyen du bulletin-réponse ci-joint. Les cartes d'entrée seront envoyées à partir du 30 mars 2011.

Les actionnaires dont l'inscription au registre des actions avec droit de vote est effectuée entre le 28 mars 2011 et le 7 avril 2011 à 12h00 et qui souhaitent assister à l'Assemblée générale sont priés de s'adresser au Bureau des actions pour commander leur carte d'entrée. Seuls les actionnaires et leurs représentants dûment autorisés peuvent assister à l'Assemblée générale.

### **Procuration**

Si vous ne pouvez participer personnellement à l'Assemblée générale, vous avez la possibilité de vous faire représenter par une autre personne dûment autorisée par vous-même, par Nestlé S.A. ou par le représentant indépendant au sens de l'article 689c du Code des obligations, Me Jean-Ludovic Hartmann, avocat, Boulevard de Pérolles 7, CH-1701 Fribourg. Le bulletin-réponse ci-joint peut être utilisé pour l'octroi d'une procuration ainsi que pour les instructions de vote au représentant indépendant. En l'absence d'instructions écrites concernant tout ou partie de l'ordre du jour, le représentant indépendant exercera le droit de vote conformément aux propositions du Conseil d'administration. Les actionnaires ne seront représentés par Nestlé S.A. que s'ils souhaitent approuver les propositions du Conseil d'administration. Les procurations comportant des instructions différentes seront transmises au représentant indépendant. Les procurations signées en blanc seront considérées comme mandat donné à Nestlé S.A. d'approuver les propositions du Conseil d'administration. Le bulletin-réponse doit être envoyé au Bureau des actions à Cham ou directement au représentant indépendant dans l'enveloppe correspondante.

### **Documentation**

Vous trouverez en annexe le résumé du Rapport de gestion 2010 qui vous donnera un aperçu des résultats financiers réalisés tant par Nestlé S.A. que par le groupe Nestlé au cours de l'année 2010. Si vous désirez obtenir des informations plus détaillées sur les résultats financiers et sur les différents secteurs d'activité de notre entreprise, nous vous invitons à commander le Rapport de gestion 2010 complet (qui inclut le Rapport sur le Gouvernement d'entreprise et le Rapport de rémunération 2010) en cochant la case correspondante sur le bulletin-réponse ci-joint. Si vous souhaitez recevoir le rapport semestriel janvier-juin 2011 qui paraîtra au mois d'août 2011, veuillez cocher la case correspondante sur le même bulletin-réponse. Ces documents sont également à votre disposition sur notre site Internet ([www.nestle.com](http://www.nestle.com)).

Nous vous prions d'adresser toute correspondance concernant l'Assemblée générale au Bureau des actions de Nestlé S.A., case postale 380, CH-6330 Cham, tél. +41 41 785 20 20, fax +41 41 785 20 24, ou courriel: [shareregister@nestle.com](mailto:shareregister@nestle.com).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

**NESTLÉ S.A.  
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**